



Déjà le mois de septembre, l'automne est à nos portes. Dans un souci de vous offrir un bon service et surtout afin d'éviter que la brigade du SSIRÉ soit appelée chez vous, voici quelques petits conseils de prévention pour le ménage extérieur de vos terrains et le chauffage de vos maisons.

Ménage extérieur : Pour vous débarrasser des feuilles mortes et des petites branches qui se sont accumulées sur vos terrains, la solution à privilégier est le compostage. Pour ceux d'entre vous qui désirent les brûler :

- 1- Premièrement, il ne faut surtout pas oublier de **faire la demande d'un permis de feu à ciel ouvert**. Ce permis n'est pas obligatoire seulement si vous brûlez vos feuilles et vos branches, en petite quantité, dans un poêle/foyer avec grillage pare-étincelles. Ce poêle/foyer doit se trouver à au moins 2m (6pieds) de tout bâtiment ou structure (patio, clôture, etc.).
- 2- Deuxièmement, pour le feu à ciel ouvert (en tas) brûlez à une distance sécuritaire pour éviter la propagation des flammes aux bâtiments et à la forêt. Le feu ne doit pas être allumé si le vent dépasse 20km/h et/ou pendant une période de plusieurs jours sans pluie.
- 3- Troisièmement, prévoir un boyau d'arrosage de jardin ou un extincteur pour pouvoir contrôler votre feu. Restez en tout temps près de votre feu. Petit conseil commencez avec un petit tas.

Chauffage intérieur : Avant d'allumer les thermostats, prenez le temps de passer un petit coup d'aspirateur sur vos appareils de chauffage pour éliminer toute accumulation de poussière. Par la suite, assurez-vous bien qu'il n'y ait pas de meuble ou de tissu, comme les rideaux, qui touchent directement l'appareil de chauffage. Une distance de 10 centimètres est obligatoire entre l'appareil ou la plinthe et tout objet pour que le chauffage se fasse de façon sécuritaire.

Pour ceux qui chauffent au gaz ou à l'huile, une inspection des systèmes de chauffage est fortement recommandée (conduit, brûleur, cheminée, etc.), pour bien s'assurer du bon fonctionnement des composantes du système et que le chauffage soit fait de façon sécuritaire tout au long de la saison froide.

Pour le chauffage au bois, un ramonage de la cheminée et des conduits d'évacuation pour éliminer toute accumulation de crésote doit être fait annuellement pour éviter les feux de cheminée. Faites une inspection de l'extérieur de la cheminée, assurez-vous que tous les joints des tuyaux sont bien vissés. Vérifiez aussi le poêle pour vous assurer qu'il est exempt de fissure. Finalement, le bois que vous brûlez a aussi son importance. Le bois doit être du bois franc et bien sec. Du bois de mauvaise qualité et qui n'est pas bien sec ou des retailles de bois avec de la peinture vont causer une accumulation rapide de crésote dans la cheminée. Celui-ci risque fortement de s'enflammer à l'intérieur de la cheminée. Pour allumer votre feu, n'utiliser jamais de liquide accélérateur, il faut toujours utiliser un peu de papier et du petit bois sec pour l'allumage.

**Une chose est primordiale pour tout chauffage à combustion** : faire l'acquisition et l'installation d'un avertisseur de CO (monoxyde de carbone). Cet avertisseur pourrait faire la différence entre une intoxication pouvant causer la mort et une évacuation rapide des lieux sans aucune conséquence grave. L'avertisseur de CO est efficace pour détecter une fuite émanant d'un système à l'huile, au gaz, au propane et pour ceux qui chauffent au bois.



**IMPORTANT**

En cas de feu de cheminée :

- Fermer la clé, si c'est possible
- Sortir de la maison
- Aller chez un voisin et contacter le 9-1-1.

Sur ces bons conseils, l'équipe du Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable vous souhaite un très bel automne. Si vous avez des questions sur tout ce qui concerne la prévention et la sécurité dans votre maison n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera un grand plaisir de répondre à vos questions. Et si vous passez près de la caserne avec vos enfants et que nos portes sont ouvertes, venez nous dire un petit bonjour, ça nous fait toujours plaisir de discuter avec vous et vos enfants.

Pour toute information en matière de prévention des incendies, communiquer avec M. Jean-Marc Boucher, préventionniste au SSIRÉ, au numéro de téléphone 819 362-2333, poste 1254.